MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP-2-6-82985436
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE
EDITION GENERALE
ABONNEMENT ANNUEL : 85 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17
(7) 862 20 30
Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
18 Mai 1982 N° de série continue 227 Bulletin n° 12

SOINS A APPORTER APRES UNE CHUTE DE GRELE
(vigne, arbres fruitiers)

En cas de dégâts de grêle, il importe de réaliser dans les 24 H un traitement à l'aide d'une spécialité à base de Captane ou Folpel ou Dichlofluanide.

VIGNE

MILDIOU

Jusqu'ici les conditions climatiques ont été peu favorables à la germination des oeufs de mildiou et par conséquent les risques de contamination primaire ont été pratiquement inexistants.

Cette situation permet de retarder la protection spécifique contre cette maladie. Un traitement ne pourrait se justifier qu'après une forte précipitation (au moins 10 à 12 mm). Il faudrait alors réaliser une protection dans les 6 à 7 jours qui suivent.

En ce qui concerne le cas particulier de l'emploi du Phosethyl Al (MIKAL et RHODAX), précisons que la préparation des défenses de la plante nécessite une intervention lorsque les rameaux atteignent 30 cm.

OIDIUM

Nous rappelons la nécessité d'un premier traitement selon les indications données dans notre Bulletin n° 9 du 27 Avril.

Partout où des foyers ont été constatés en 1981, il est important d'intervenir au stade F-G.

Surveiller l'apparition des premiers symptômes (attaques sur les jeunes pousses connues sous le nom de "drapeau") pour une protection à renouveler le cas échéant. Si la pression de la maladie était importante, indépendamment des soufrages, utiliser l'un des produits suivants :

- Soufres micronisés mouillables... 1 kg/hl (dose homologué : 10 kg/ha)
- Triadiméfon...................... 5 g/hl (BAYLETON 5 à 1 l/ha)
- Fénarimol........................ 1,2g/hl (RUBIGAN 4 à 0,3 l/ha avant floraison)
- Triforine........................ 28,5g/hl (SAPROL et DENARIN à 1,5 l/ha)

Sont aussi autorisées les matières actives suivantes : Benomyl (25 g m.a./hl), Dichlofluanide (125 g m.a./hl), Dinocap (125 g m.a./hl), Methylthiophanate (140 g m.a./hl).

ARAIGNEES ROUGES

Les éclosions se poursuivent notamment dans les vignobles de la partie nord du Beaujolais.

Une intervention se justifie dès que l'on observe plus de 70 % des feuilles portant des formes mobiles (effectuer ces observations en utilisant une loupe de poche).

Parmi les produits utilisables (voir liste en votre possession) mentionnons l'intérêt du Tétrasul (ANIMERT), produit spécifique présentant en outre une efficacité intéressante sur les oeufs.

P22

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 477 AD

TORDEUSES DE LA GRAPPE (Cochylis, Eudémis)

Les vols de ces tordeuses notés depuis plus de 2 semaines de poursuivent avec une intensité moyenne.

La faiblesse de l'hygrométrie au cours de la période écoulée a quelque peu perturbé l'évolution du cycle. Toutefois les premières éclosions pourront se produire incessamment surtout en situations précoces.

Un traitement insecticide à caractère préventif ne se justifie que dans les parcelles très exposées où on a habituellement de fortes populations et de gros dégâts.

Nous rappelons qu'en première génération et dans la plupart des cas il apparaît plus rationnel de s'orienter vers l'application d'un traitement curatif à réaliser après observation des glomérules (amas de boutons floraux réunis par une toile). Le seuil d'intervention est de 200 glomérules pour 100 grappes. Ce seuil pourrait être abaissé sur des cèpages à faible rendement où dans le cas de grappes peu nombreuses. Il est donc indispensable de procéder à des évaluations de population avant de décider d'un traitement.

Rappelons que les Pyréthrinoïdes, le Carbaryl, le Méthomyl trouvent plutôt leur utilité en traitement préventif.

A titre indicatif, nous précisons que le Bacillus thuringiensis (produit biologique) s'est montré peu performant en 1981 (résultats d'expérimentations effectuées en différentes situations).

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM (pommier, pêcher, abricotier) - La période que nous traversons est favorable à l'oïdium. Maintenir une bonne protection des vergers.

TAVELURE - Si des orages éclatent dans certaines zones, il est actuellement très important d'assurer une protection soit préventive, soit de rattrapage (voir nos Bulletins précédents).

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Dans les vergers très atteints l'année dernière, la protection doit commencer dès maintenant avec du Manèbe à raison de 160 g m.a./hl.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Sur les arbres en formation, réaliser un traitement afin de protéger les pousses.

MOUCHE DE LA CERISE - Le vol commence dans la Vallée du Rhône.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le vol a débuté ; l'intervention au Dimilin pourra être réalisée dans les prochains jours en Drôme, Ardèche et dans la zone de Chanas-Roussillon (Isère).

BACTERIOSE DU NOYER - Le dernier traitement doit être appliqué à la chute des stigmates des fleurs femelles.

PETITS FRUITS

FRAISIER

Acariens - Traiter en mouillant abondamment (1500 à 2000 l/ha) avec une forte pression; les acaricides suivants peuvent être utilisés : Dicofol, Diméthoate, Endosulfan.

Ces produits ne doivent pas être employées moins de 15 jours avant la récolte.

Pourriture grise - Voir notre précédent Bulletin.

FRAMBOISIER

Ver des framboises - Dans les zones habituellement infestées, traiter avant et pendant la floraison à l'aide de Diéthion ou de Phosalone.

Pourriture grise - Dès le début de la floraison assurer la protection à l'aide de :

- Dichlofluanide (EUPARENE à 0,250 kg P.C./hl)
- Iprodione (ROVRAL à 0,150 kg P.C./hl)
- Vinchlozoline (RONILAN à 0,150 kg P.C./hl)

Ce traitement sera à renouveler à la fin de la floraison puis lors de l'apparition des premiers fruits verts.

CULTURES MARAICHERES

ASPERGE

Criocères - Dès l'apparition des jeunes larves traiter par poudrage ou par pulvérisation avec un insecticide à base de Lindane ou de Parathion.

CELERI

Septoriose - Assurer la protection des plançons avec un fongicide à base de Mancozèbe.

CHOU

Piéride - Traiter les jeunes chenilles avec un insecticide à base de Bacillus thuringiensis ou Cyperméthrine ou Deltaméthrine.

CUCURBITACEES

Anthracnose - Eviter les arrosages par aspersion ; réaliser des pulvérisations préventives avec un fongicide à base de : Bénomyl, Chlorothalonil, Manèbe ou ses associations.

EPINARD

Mouche - Dès la détection des premières mines, pulvériser l'un des insecticides suivants en veillant à bien respecter les délais avant récolte indiqués ci-après :
Diméthoate (15 j) ; Mévinphos (7 j) ; Acéphate (15 j) ;
Azinphos (15 j) ; Parathion (15 j) ; Phosalone (15 j).

GRANDES CULTURES

BLE

Maladies du pied - Les traitements dirigés contre les maladies du pied ne sont plus efficaces.

Cependant, la Fusariose, présente sur 1/3 des parcelles, continue à se développer : il faut surveiller sa progression, car elle va bientôt fructifier et pourra contaminer les épis si le temps devient chaud et humide. Il faut rester vigilant, et traiter en cas de risque, pendant l'épiaison (stades 10-3 à 10-5) avec un produit contenant du carbendazime.

Oïdium - Est présent sur 75 % des parcelles surtout sur tige. Restestable. Cette maladie n'est préjudiciable que si elle passe sur les feuilles supérieures et l'épi.

Rouilles - Toujours quelques cas de rouille brune, mais elle ne semble pas se développer. Pas de rouille jaune pour l'instant. Surveiller l'apparition des foyers.

Septoriose - On remarque dans de nombreuses parcelles des taches nécrosées ressemblant beaucoup à de la septoriose ; cependant, l'observation en Laboratoire n'a pas permis à ce jour de mettre en évidence cette maladie.

Il semble que ces nécroses soient dues à des troubles physiologiques liés au temps sec et venteux que nous avons connu. La situation devrait s'améliorer toute seule en cas de pluie.

Cependant, il faut surveiller l'apparition de la véritable Septoriose qui, elle, a besoin de pluie pour se développer. En cas de doute, nous envoyer des échantillons pour détermination.

Pucerons - La présence de colonies est actuellement observée sur feuilles.

Après épiaison, on ne traitera que si le seuil de 5 pucerons par épi est atteint, avec population en augmentation. Traiter avec Bromophos (375 g/ha), Endosulfan (525 g/ha) , Phosalone (600 g/ha) ou Pirimicarbe (125 g/ha).

Ne pas utiliser de produits dangereux pour les abeilles et les auxiliaires.

P 23

ORGE

Rhynchosporiose - Présente sur 70 % des parcelles, elle reste stable et localisée sur les feuilles de la base.

Taches brunes - On note dans 25 % des parcelles des symptômes de taches brunes dont l'origine est souvent indéterminée. Certaines variétés (Alpha) sont plus sensibles que d'autres.

Helminthosporium Teres n'a pas été identifié dans notre région. En cas de doute, nous envoyer des échantillons.

COLZA

Pucerons cendrés - Le printemps sec que nous connaissons favorise la multiplication des pucerons. Des cas de pullulation importantes sont notés. Si plus de 2 colonies par mètre carré sont présentes, un traitement des bordures des parcelles est justifié.

Utiliser uniquement des spécialités non dangereuses pour les abeilles :

Pirimicarbe (PIRIMOR) à 250 g m.a./ha
Diéthion (RHODOCIDE) à 750 g m.a./ha
Bromophos méthyl (SOVI NEXION) à 500 g m.a./ha

Alternaria, Sclérotinia - Des périodes pluvieuses étant nécessaires au développement de ces maladies, les risques de contamination sont donc actuellement très faibles.

MAIS

Désherbage de post-levée - L'utilisation, depuis de nombreuses années, des mêmes matières actives pour le désherbage du maïs provoque actuellement 2 types de difficultés :

- résistance de certaines dicotylédones à l'atrazine (chenopodes, amarantes, morelles, renouées)
- difficulté de détruire certaines graminées (panics, sétaires, digitaires) et liserons, chardons, etc...

La stratégie à adopter est la suivante :

- dans tous les cas réalisez un désherbage en prélevée du maïs comme nous le rappelions dans notre Bulletin du 27 avril.
- effectuez un traitement de rattrapage en post levée si des levées d'adventices sont notées.

Sur dicotylédones résistantes à l'atrazine , utilisez :

Chénopodes - Intervenir sur adventices jeunes ne dépassant pas les stades 4 à 6 feuilles avec des spécialités à base de :
Dinoterbe (HERBOGIL Liquide D, NIXONE Liquide) au stade 2 à 3 feuilles du maïs (pas plus tard pour éviter des problèmes de brûlure sur le maïs).
Bromophenoxime (DICOPRIME) au stade 3 à 6 feuilles du maïs
Bentazone (BASAGRAN + huile) au stade 3 à 6 feuilles du maïs
Bentazone + Atrazine (LADDOCK) au stade 3 à 6 feuilles du maïs. Si le maïs doit être suivi d'un blé ne pas dépasser 800 g/ha d'Atrazine afin de ne pas risquer des problèmes de phytotoxicité.
Pyridate (LENTAGRAN) au stade 5 à 6 feuilles du maïs
Pyridate + 3,6 DCP (PYRON) au stade 5 à 6 feuilles de maïs.
Morelles - Bien que les matières actives précédemment citées sur chenopodes soient également efficaces sur morelle, les meilleurs résultats sont obtenus avec les spécialités à base de Dinoterbe.
Amarantes - Pyridate seul ou associé au 3,6 DCP lorsque les maïs ont 5 à 6 feuilles et les amarantes 4 à 5 feuilles.
Renouées - Pyridate seul ou associé au 3,6 DCP. Traiter avant que ces adventices dépassent le stade 2 à 3 feuilles

La faculté de multiplication de ces adventices étant très grande, il est impératif de réaliser un désherbage très efficace.

Sur vivaces - Traiter au stade 4 à 5 feuilles du maïs : chardon, laiteron, gesse tubereuse 3,6 DCP (LONTREL) ; liseron : 2,4 D. Si une seconde application est nécessaire faire une application dirigée sur les adventices. Renouée amphibie, Prêle : Fenoprop (2,4,5TP) en traitement dirigé.